



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2012**

Décision n° **B-2012-3599**

commune (s) :

objet : Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 9 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mmes Pédrini, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Crédoz, Mme Peytavin (pouvoir à M. Passi), MM. Blein (pouvoir à M. Bouju), Vesco, Mme Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Barge, Brachet, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 8 octobre 2012****Décision n° B-2012-3599**

objet : **Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés en cours ont été conclus en juillet 2011 pour une durée ferme de 2 ans, avec un montant global minimum de 1 500 000 € HT et maximum de 6 000 000 € HT sur la durée totale du marché.

Ces marchés arriveront à échéance en juillet 2013. Par conséquent, il convient de relancer une nouvelle consultation sur la base des mêmes périmètres.

Les prestations feraient l'objet de 2 lots :

- lot n° 1 : acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés.

Ce marché concerterait les prestations suivantes :

. les micro-ordinateurs, les imprimantes, les onduleurs, les scanners, les traceurs, les moniteurs et les composants associés,

. les systèmes d'exploitation, les logiciels bureautiques, les logiciels d'environnement de travail personnel (dont messagerie, client infocentre, etc.), les logiciels de conception assistée par ordinateur et de dossier assisté par ordinateur (CAO-DAO : Autocad, etc.),

. les outils d'administration et de sécurisation des postes de travail,

. le support avant la vente et l'installation,

- lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés.

Ce marché concerterait les prestations suivantes :

. les matériels et les logiciels pour serveurs (HP préconisé pour compatibilité avec l'existant ou autres matériels équivalents compatibles avec le parc existant) Novell, Microsoft, Citrix, logiciels d'administration associés et outils liés aux technologies E-net,

. les serveurs Unix, extensions de matériels existants, logiciels et périphériques associés (Sun préconisé pour compatibilité avec l'existant ou autres matériels équivalents compatibles avec le parc existant),

. les équipements matériel et logiciel utilisés pour le stockage ou la sauvegarde d'un système d'information,

- . les logiciels d'administration associés,
- . le support avant la vente et l'installation.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 années :

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC pour toute la durée du marché,
- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC pour toute la durée du marché ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de 2 marchés relatifs à l'acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique :

- lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés,
  - lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés,
- b) - le dossier de consultation.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet l'acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique ainsi que tous les actes contractuels y afférents, soit pour le lot n° 1, un montant minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC, et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 784 000 € TTC, et pour le lot n° 2, un montant minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés,
- lot n° 2 : acquisition de serveurs, de logiciels et de périphériques associés,

5° - **Le montant** des dépenses à payer, soit 7 176 000 € TTC maximum pour les 2 lots sur toute la durée du marché sera imputé sur les crédits à inscrire :

- au budget principal - section d'investissement : comptes 2 183 - fonction 20 et 2 051 - fonction 20 - section de fonctionnement : comptes 6 156 - fonction 20, 6 068 - fonction 20 et 60 632 - fonction 20 - opération n° 0P28O1874,

- au budget annexe de l'assainissement - section d'investissement : comptes 6 156, 6 068 et 60 632 - section de fonctionnement : comptes 6 156 et 6 068 - opération n° 2P28O1874.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 octobre 2012.**